

Session Plénière du 17 Décembre 2020

Réponse au Vœu SRD – Loi Sécurité Globale

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Vous parliez d'idéologie à l'occasion de certaines interventions, mais en la matière, ce vœu en est une belle illustration !

Et en même temps quelle naïveté !

Comment est-ce que vous pouvez imaginer un instant que M. Macron avait la moindre intention de mettre en œuvre une loi sur la sécurité globale.

Il ne fait que reproduire la démarche de Nicolas Sarkozy qui a fait voter 10 ou 11 lois sur la sécurité sans aucune application et sans aucun résultat.

En réalité ces lois, ou proposition de loi sont agités comme un chiffon rouge, dans le but de séduire l'électorat de droite et provoquer la réaction de la gauche, cela fait partie du jeu, pour valider la fermeté affichée par l'exécutif.

Vous tombez tout simplement dans ce piège, comme le taureau se jette sur la muleta ! En général cela finit mal pour le taureau.

D'ailleurs vous avez pu remarquer à quelle vitesse le gouvernement a fait marche arrière après l'instrumentalisation de coups portés à un individu qui n'est tout même pas blanc comme neige, et à quelle vitesse M. Macron a lâché les policiers, au mépris de la séparation des pouvoirs et de la présomption d'innocence.

Je ne vais reprendre dans le détail le 4 articles cités, mais les articles 21 et 24 ont trait à diffusion des images. Mais les mêmes qui refuse que l'on floute les images des policiers, uniquement à destination du grand public, car il est bien entendu qu'elles resteraient accessibles aux magistrats, ne manquent pas de flouter les images des casseurs.

L'article 22 est relatif à l'usage des drones. Où est le problème ?

L'article 23 prévoit la suppression des réductions de peine à la suite d'infractions sur des personnes exerçant certaines missions de service public, ainsi que l'élargissement du périmètre des fonctions et professions visées par cet article, à savoir à l'ensemble des agents de la gendarmerie et de la police nationale (et non aux seuls militaires et fonctionnaires), et aux agents des douanes et de l'administration pénitentiaire, de même qu'aux agents de police municipale, qui n'est pas suffisamment protégée. Où est le problème ?

Le Sénat pointe l'amateurisme de l'exécutif, la situation d'impréparation générale de ce texte par l'exécutif et juge nécessaire de « sanctuariser » la loi de 1881. »

Autant nous pouvons comprendre certaines mesures, autant nous serons attentifs sur cet aspect, car nous sommes régulièrement les premières victimes de ces atteintes, non seulement à la liberté de la presse, mais bien à la liberté d'opinion.

Mais nous voterons contre ce vœu, qui cible des articles destinés à protéger les forces de l'ordre, alors que les outrages et violences envers les agents dépositaires de l'autorité publique (policiers, gendarmes, gardiens de prison et sapeurs-pompiers) ont augmenté de 72 % entre 2000 et 2019 et de 148 % pour ce qui concerne les seules violences sur la même période.

